

**Service Connaissance, Aménagement, Planification**

**COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE PRÉSERVATION  
DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS**

**Réunion du 17 juin 2021**

**COMPTE-RENDU**

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers s'est réunie à la direction départementale des Territoires, le jeudi 17 juin 2021 à 14h00, sous la présidence de M. Maxime CUENOT directeur adjoint de la direction départementale des territoires et représentant M. le préfet du Cher.

***Ont participé au vote :***

M. M. CUENOT, président de la commission **et mandaté par** M. L. GIBOUREAU, représentant L'Institut national de l'origine et de la qualité (INAO)  
M. A. MILESI, représentant la DDT du Cher **et mandaté par** M. F. CRUTAIN, représentant l'association départementale pour le développement de l'emploi agricole et rural  
M. L. GIRAUD, représentant la Chambre des Notaires du Cher  
M. O. HURABIELLE, représentant le président d'un établissement public ou d'un syndicat mixte mentionné à l'article L. 143-16 du code de l'urbanisme  
M. P. VAN NIEUWKERKE, représentant l'association Nature 18 **et mandaté par** M. J.C. BOURDIN, représentant le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire  
M. B. PERROCHON, représentant la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles **et mandaté par** M. A. DEQUIEDT, représentant les Jeunes agriculteurs du Cher  
M. A. GUIDOUX, représentant l'association départementale des communes forestières  
M. X. CRÉPIN, représentant l'association des maires du Cher  
M. P. De JOUVENCEL, représentant l'association des maires du Cher **et mandaté par** M. F.H. de CHAMPS, représentant la Fédération des chasseurs du Cher  
M. J.C. ROUX, représentant la Chambre d'agriculture du Cher

**Étaient excusés :**

M. J.C. MORIN, représentant le Conseil Départemental

**Étaient absents :**

M. B. SERVOIS, représentant le syndicat départemental des propriétaires forestiers  
M. A. LESPAGNOL, représentant la Fédération Nationale des Syndicats d'Exploitants Agricoles  
Mme. M. BILLON, représentant la confédération paysanne  
M. D. de MONTALIVET, représentant le syndicat de la propriété privée rurale du Cher  
M. E. LE MINTIER, représentant la coordination rurale du Cher

*Assistaient également à la réunion sans voix délibérative :*

M. Y. GOALABRÉ, DDT chef du SCAP  
M. T. GUENIOT, DDT  
M. A. GUEYDAN, DDT  
Mme. C. BOISSIERE, SAFER

**Quorum** : le quorum est atteint puisque 15 membres (10 + 5 pouvoirs) sur 20 sont présents.

---

**Avis de la CDPENAF du 17 juin 2021  
sur le Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Loire Val d'Aubois  
de la communauté de communes Cœur de France  
arrêté le 2 avril 2021**

I - Avis général au titre de l'article L 153-16 du code de l'urbanisme

Conformément aux dispositions de l'art. Article L.143-20 et R.143-4 du code de l'urbanisme (CU) ainsi que de l'article 4 du règlement intérieur de la CDPENAF du Cher, la commission a été saisie pour le projet de SCOT arrêté.

Pour présenter ce SCOT étaient présents M.Méchin, président du syndicat mixte du pays de Loire val d'Aubois, M.Desset, Président de la Communauté de communes Berry-Loire-Vauvise, M.Hurabielle, président de la communauté de communes des portes du Berry entre Loire et val d'Aubois, M.Courtillat, directeur du Pays Loire Val d'Aubois

Le débat avec la collectivité a porté principalement sur :

- le projet démographique du territoire très ambitieux qui se situe au-dessus des projections haute et centrale du Cher réalisés par l'INSEE,
- Les efforts différenciés pour les communautés de commune sur la consommation d'espaces naturelles, agricoles et forestiers.

**Après débat, la commission émet l'avis suivant sur le projet de SCOT :**

**La commission prend acte de la projection démographique de la collectivité avec une progression annuelle moyenne escomptée de +0,15 % en moyenne par an.**

**Elle note que le foncier mobilisé pour l'activité économique fait une part conséquente à l'extension urbaine sans que soit à ce jour clairement quantifié le disponible en densification malgré l'identification des friches principales sur le territoire.**

**La CDPENAF recommande :**

- **D'identifier et quantifier le foncier économique disponible dans le tissu urbain.**

- **D'engager prioritairement la mobilisation de ces espaces et des friches situés dans les enveloppes urbaines**

**Après débat, la commission émet l'avis suivant sur le projet de SCOT :**

**Un avis favorable à la majorité sur le projet de SCOT du Pays Loire Val d'Aubois**

➤ **Départ de M. JOUVANCEL, M. CRÉPIN prend son pouvoir**

➤ **Dossier soumis à auto-saisine:**

**PC 018 023 20 T 0012**

**Demandeur :** THIRD STEP ENERGY

**Nature du projet :** Construction d'une centrale photovoltaïque au sol

**Adresse du terrain :** Le Gour Domaine – 18 800 Saligny-le-Vif

Contre : 11

Abstention : 2

Pour : 1

Avis : Considérant que le projet agricole accompagnant le projet photovoltaïque n'est pas suffisamment étayé, il ne peut pas être pris en considération pour considérer que le terrain conservera sa vocation agricole. Aussi, le terrain étant inscrit à la PAC en 2019, le projet n'est pas conforme avec la charte agriculture et urbanisme.

La commission a rendu un avis défavorable à la majorité

➤ **Dossiers soumis à saisine obligatoire:**

**Délibération du conseil municipal de Thaumiers**

**Demandeur :** Mairie de THAUMIERS

**Nature du projet :** Ouverture à l'urbanisation de la parcelle A 90 pour la construction d'une chaufferie biomasse en remplacement de l'existante et que la création d'un espace de stationnement des véhicules, d'un espace de stockage bois et d'une plateforme de déchargement

**Adresse du terrain :** Château de la forêt à Thaumiers

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 225 21 30002**

**Demandeur :** GAEC BARRET représenté par BARRET Nicolas

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment avicole

**Adresse du terrain :** lieu – dit : « Chavroche »– 18270 – Saint Maur

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 225 21 30003**

**Demandeur :** GAEC BARRET représenté par BARRET Nicolas

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel avec couverture photovoltaïque

**Adresse du terrain :** lieu – dit : « Chavroche »– 18270 – Saint Maur

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 083 21 00003**

**Demandeur :** GAEC DE PRAHAS représenté par DUCHIER Emilie

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel

**Adresse du terrain :** lieu – dit : « Prahas »– 18270 – Culan

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 136 21 M0001**

**Demandeur :** GAEC DES HAIES représenté par LACEUX Mickaël

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de céréales avec couverture photovoltaïque

**Adresse du terrain :** lieu – dit : « Les Grand Sizières »– 18170 – Marçais

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 236 21 00001**

**Demandeur :** M. BEDOUILLAT Cédric

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stabulation sur aire paillée avec couverture photovoltaïque

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « Saint Julien » – 18190 – Saint-Symphorien

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 051 21 00002**

**Demandeur :** EARL D'ENSEFORT représentée par CERVEAU Alexandre

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de fourrage et de céréales avec couverture photovoltaïque

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « Champs Pointu » – 18250 – La Chapelotte

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 111 21 00003**

**Demandeur :** EARL DES TRAPERIES représentée par FOURRICHON Hubert

**Nature du projet :** La création d'une chèvrerie pour nurserie et chevrettes sur aire paillée

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « Les Anes » – 18250 – Humbligny

Contre : 0  
Abstention : 0  
Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 234 21 00003**

**Demandeur :** EARL IMBAULT représentée par IMBAULT Pascal

**Nature du projet :** La construction de 2 bâtiments agricoles à usage de stockage de matériel et de fourrage avec couvertures photovoltaïques

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « Taissonne » – 18370 – Saint Saturnin

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 099 21 00001**

**Demandeur :** M. FOURNIER Dominique

**Nature du projet :** La construction d'un bâtiment agricole à usage de stockage de matériel avec couverture photovoltaïque

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « La Beurrerie » – 18140 – Garigny

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

**PC 018 231 21 M0004**

**Demandeur :** M. LE ROUX Philippe

**Nature du projet :** La construction d'une écurie et d'une sellerie/graineterie

**Adresse du terrain :** lieu-dit : « Les Cartignons » – 18210 – Saint Pierre des Etieux

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

PC 018 021 21 00001

**Demandeur :** Mme POINTEAU Sophie – Écurie de La Prée des Veaux

**Nature du projet :** La création d'un manège équestre

**Adresse du terrain :** 3, allée de la Prée des Veaux – 18210 – Bannegon

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 14

Avis :

La commission a rendu un avis favorable à l'unanimité

➤ Le président clôt la séance à 17h45

**Le président de la CDPENAF,**

**Maxime CUENOT**

